



27 mars 2017

Communiqué de presse

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AU CONCOURS PRAIRIES FLEURIES 2017

SUR LE PLATEAU VOLCANIQUE DE L'AUBRAC



Le concours des Prairies Fleuries, créé en 2010 à l'initiative des Parcs Naturels Régionaux, est reconnu concours général agricole depuis 2014. Il vise à valoriser les prairies ayant le meilleur équilibre agri-écologique : une façon de confirmer que les prairies riches en espèces présentent des bénéfices tant agricoles (quantité et qualité du fourrage, caractéristiques gustatives et nutritionnelles des produits) qu'environnementaux (qualité du paysage, pollinisation, etc.).

Cette année, le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Aubrac, le COPAGE et le service Natura 2000 de la Communauté de commune des Hautes Terres de l'Aubrac se sont associés pour organiser ensemble une première édition de ce concours sur l'Aubrac. Ainsi, les agriculteurs volontaires pourront présenter à ce concours une prairie naturelle de fauche située à plus de 1000 mètres d'altitude, sur laquelle leur production fourragère et la qualité du foin récolté sont associés à une forte diversité floristique, et contribuent également à de nombreux services environnementaux bénéfiques pour le territoire : paysager, stockage du carbone, abri et alimentation de la faune sauvage, touristique, qualité de l'eau, etc.

En 2017 sur l'Aubrac, les prairies de fauche au sol frais à sec sont retenues pour le concours. Pour être éligibles, elles devront se situer sur l'une des communes du plateau de l'Aubrac située au-dessus de 1 000 m d'altitude (cf. carte ci-dessous).

Pour participer, les agriculteurs volontaires peuvent d'ores et déjà contacter l'un des organisateurs qui leur transmettra un formulaire d'inscription rapide à remplir (localisation et principales caractéristiques de la parcelle, etc.). **Les inscriptions sont ouvertes du 27 mars au 30 avril 2017.**

